

# Document d'orientations adopté au 49e Congrès



**49<sup>e</sup> congrès**  
9 - 10 novembre 2023  
ANGLET



# Sommaire

---

<b>Préambule</b>	1
<b>Thème 1</b> : Pour un syndicalisme de rupture et de transformation sociale dans un monde du travail en perpétuelle évolution	2
<b>Thème 2</b> : Pour la reconquête de nos forces organisées et de notre audience électorale	5
<b>Thème 3</b> : Pour une élévation et un élargissement du rapport de force	9
<b>Glossaire</b>	14

# Préambule

**Le 49<sup>ème</sup> congrès de l'UD CGT des Pyrénées-Atlantiques** s'est déroulé au lendemain du 53<sup>ème</sup> congrès confédéral, qui a défini des orientations et résolutions que nous faisons nôtres sur notre territoire, conformément à nos statuts.

Les 3 thèmes débattus et votés lors du congrès confédéral seront déclinés sur le territoire en tenant compte des spécificités économiques et sociales territoriales, mais aussi des réalités de notre organisation syndicale.

Certaines orientations confédérales doivent être étoffées et approfondies, car l'enjeu est important sur le département et déjà pris en compte par les syndicats, les professions et les ULs, comme le renforcement et la culture d'orga.

D'autres résolutions départementales nécessitent un engagement concret en termes de moyens humains et parfois financiers, car si l'enjeu est réel, la présence et l'engagement de la CGT sont encore à développer. Après avoir rempli l'objectif « *pas de syndiqués sans syndicat* », la construction de syndicats professionnels de territoire doit être un axe essentiel pour ce futur mandat, ainsi que le renforcement de notre orga et la formation des syndiqués.

En complément du rôle statutaire dévolu à la commission exécutive de l'Union départementale, c'est l'engagement constant et régulier des Unions locales, des professions et des syndicats dans leur fonctionnement qui permettra de faire vivre concrètement nos résolutions. En effet, voter une résolution, c'est bien évidemment valider son contenu et prendre l'engagement de contribuer à la réaliser.



# **THEME 1 : POUR UN SYNDICALISME DE RUPTURE ET DE TRANSFORMATION SOCIALE DANS UN MONDE DU TRAVAIL EN PERPETUELLE EVOLUTION**

La CGT porte, depuis 128 ans, une ambition de rupture avec le capitalisme, ce qui lui confère une place particulière dans le paysage syndical.

La CGT se doit d'être cet outil utile et efficace pour le monde du travail, porteur d'analyses, de revendications et de stratégies de lutte.

Nos revendications révolutionnaires et progressistes du « Nouveau Statut du Travail Salarié » (NSTS), de la Sécurité sociale professionnelle (SSP), de la réduction du temps de travail, de l'augmentation générale des salaires, du SMIC, des pensions et des minima sociaux... incarnent notre syndicalisme de transformation sociale en partant des besoins exprimés par les travailleurs.

Le « développement humain durable », réponse sociale et écologique face au capitalisme destructeur, doit nous aider à construire nos revendications à partir des spécificités de l'emploi et des atouts de notre département.

Le collectif Politique Industrielle est le moteur de ce travail de réflexion et de propositions, en lien avec les autres collectifs, en particulier sur les problématiques de la transformation du travail et du lien entre services publics et industrie.

La bataille pour les 15/32/60 (15€ de l'heure, 32h par

semaine, retraite à 60 ans) doit être amplifiée en réponse aux attaques successives et aux enjeux de changements de société et climatiques.

Le congrès confédéral, pour la première fois de son histoire, a vu l'élection d'une femme Secrétaire Générale de la CGT.

Le combat pour l'égalité Femmes/Hommes est fondamental pour l'émancipation de toutes et tous.

En premier lieu nous devons renforcer la place des femmes pour gagner la mixité à tous les niveaux dans la CGT.

Nous voulons faire une priorité pour tous les syndicats du département que cesse toute forme de discrimination dans notre organisation.

Sur le lieu de travail, notre organisation syndicale doit imposer des accords égalité professionnels de hauts niveaux, une politique de prévention des risques professionnels et combattre la pénibilité en agissant sur les conditions de travail.

La reconnaissance des risques psychosociaux en tant que maladie professionnelle est un enjeu important dans les années à venir.

Pour cela nous proposons donc que le collectif « Transformer le travail » soit l'outil à disposition de tous les syndicats du département, avec une participation des élus CSE mais aussi des directions syndicales



## Résolutions thème 1

**Pour un syndicalisme de rupture et de transformation sociale dans un monde du travail en perpétuelle évolution, les syndicats s'engagent à :**

1. Amplifier la bataille pour les 15/32/60 (15€ de l'heure/ 32h par semaine/ retraite à 60 ans) en réponse aux attaques successives et aux enjeux de changements de société et climatiques.
2. Désigner un/une ou plusieurs camarades (référents) de chaque profession organisée et de chaque bassin d'emploi, pour y travailler concrètement.
3. Exiger l'échelle mobile des salaires, pas un départ de grille en dessous du SMIC.
4. Etoffer le collectif départemental « Transformer le travail » avec la participation de nouveaux syndicats, de référents (égalité pro, harcèlement...) et/ou d'élus CSE/CSSCT, CSA-CST-CSE/F3SCT
5. Organiser des temps de rencontre et d'échanges entre les militants CGT investis dans le domaine de la santé au travail et les intervenants extérieurs : CPAM, TASS, médecins du travail, services santé au travail, services juridiques.
6. Lutter pour l'amélioration des conditions de travail et des droits qui y sont attachés. Faire des questions de l'organisation et de l'émancipation au travail un axe fort de revendication dans chaque syndicat.
7. Lutter contre la destruction ou l'affaiblissement des collectifs de travail liés aux nouvelles organisations (télétravail, flex-office,...) mises à mal par les manquements de cadre négocié au niveau national et/ou local.
8. Participer aux journées d'études proposées régulièrement sur des thématiques comme les AT/MP et RPS.
9. Faire vivre la charte égalité Femmes-Hommes dans toutes les structures de la CGT notamment en formant tous les membres des commissions égalité professionnelle et les référents harcèlement.
10. Lutter contre toutes formes de sexisme et de violence. Elargir le combat pour faire respecter l'égalité des genres LGBTQIA+ (lesbienne, gay, bisexuel-le, trans, queer, intersexe et asexuel).
11. Faire du 8 mars une grande journée de revendications et de sensibilisations pour la défense des droits des femmes avec appels à la grève et à manifestations.
12. Via le collectif politique industrielle, poursuivre l'état des lieux des infrastructures et des compétences disponibles sur chaque bassin d'emploi pour proposer du développement et de l'innovation au service des populations.
13. S'opposer à toute fermeture ou restructuration dans le secteur public comme privé.

14. Impulser des initiatives et projets d'envergure au niveau départemental sur l'emploi, les complémentarités entre filières, les choix environnementaux et la lutte contre le marketing vert, à partir des décisions des syndicats pour un syndicalisme de rupture et de transformation sociale et écologique dans un monde du travail en perpétuelle évolution.
15. Favoriser le développement des liens avec les camarades du CESER afin d'améliorer des automatismes de travail inter-structures.
16. Encourager une vision plus large du territoire pour élaborer des revendications régionales en lien avec les UD et les Comités Régionaux Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.
17. Elargir à terme ce travail à tous les acteurs concernés : Etat, Collectivités Locales, employeurs, formateurs, syndicats de salariés.
18. Soutenir toutes les initiatives qui visent à défendre des conventions collectives protectrices même quand elles ne sont pas dans leur champ professionnel.
19. Exiger une Sécurité sociale professionnelle (SSP) et un statut protecteur pour l'ensemble du monde du travail.
20. Communiquer et débattre plus largement sur notre revendication du NSTS pour donner de nouvelles perspectives d'organisation du travail.
21. Revendiquer que dans leur périmètre d'activité, les intérimaires, prestataires extérieurs et sous-traitants bénéficient des mêmes droits (accès aux ASC, grilles de salaire...).
22. Combattre toute forme de précarité dans l'emploi public et privé.
23. Défendre et reconquérir les régimes pionniers et spécifiques, œuvrer à leur amélioration et revendiquer leur généralisation.
24. Aider et accompagner les privés d'emploi sur le territoire.
25. Combattre toute régression sociale : salaires, emplois, retraites, services publics...
26. Favoriser la participation de membres des syndicats dans les collectifs départementaux.

## **THEME 2 : POUR LA RECONQUETE DE NOS FORCES ORGANISEES ET DE NOTRE AUDIENCE ELECTORALE**

Pour être en capacité de gagner la bataille des idées et de porter notre projet de société, de construire le rapport de force dans chaque entreprise, service et dans l'interpro, il nous faut une CGT forte.

La question du déploiement et du renforcement est centrale et doit se mener en lien avec les Unions Locales, les syndicats et les professions.



Le renforcement de notre orga passe par la mise en place d'une véritable vie syndicale, et donc par la mise en place :

- de plans de formation répondant aux besoins des syndicats, des syndiqués, des mandatés,
- des plans de syndicalisation ambitieux, notamment en valorisant notre rôle moteur lors des luttes,
- une véritable stratégie d'information /communication en direction de nos syndiqués (tracts, comptes rendus et presses CGT),
- une véritable stratégie électorale travaillée avec les structures locales et les professions,
- le reversement régulier des cotisations et le respect du 1%.

La démocratie est un prérequis au renforcement de notre orga, qu'il nous faut continuer de développer dans nos pratiques en rappelant :

- que le syndicat est l'organisation de base de la CGT,
- que chacun travaille dans la même CGT quelque soit la structure dans laquelle il s'implique.

La qualité de vie syndicale (QVS) doit être au service de nos revendications. Elle appelle au respect de nos règles de vie et de nos chartes « Élus et mandatés », « Egalité Femmes-Hommes » et « Vie syndicale ».

La démarche syndicale doit, à tous les niveaux, permettre d'avoir un

contact régulier avec nos syndiqués au-delà des congrès, des assemblées générales et des IRP (CSE pour le privé et CSA-CST-CSE pour le public).

Donner la parole aux syndiqués : les informer, les réunir, les consulter régulièrement, les placer au centre des différentes prises de décisions et orientations (ex : préparations de congrès, AG...) doit être une priorité si nous voulons élever les consciences. Tous nos syndiqués doivent pouvoir s'emparer des chartes et des orientations CGT.

A cet égard, la « culture d'orga » s'acquiert en premier lieu par la formation syndicale qui facilite la prise de responsabilités.

Les permanences syndicales dans les ULs (DLAJ) doivent demeurer des points d'entrée à la syndicalisation.

Une CGT forte suppose une audience électorale de haut niveau. Le cycle électoral en cours doit toutes et tous nous sensibiliser. Même si la CGT est arrivée en tête aux élections Fonction publique, le renouvellement des CSE et les futures élections TPE de 2024 constituent un enjeu primordial pour l'audience de toute la CGT.

Pour cela il nous faut nous structurer par :

- le renforcement du vote CGT pour gagner « *là où nous sommes présents* »,
- l'implantation de la CGT, avec des listes partout « *là où nous sommes absents* »,
- la pratique du parrainage, en anticipant le cycle électoral avec le suivi des protocoles préélectorales comme proposé lors du comité général de 2022.

Il nous faut adopter une vraie stratégie à long terme en aidant à implanter des bases. La formation des militants va les aider à :

- se structurer en syndicat d'entreprise et/ou professionnel de territoire
- accompagner les salariés sous-traitants et intérimaires.

L'audience électorale de la CGT montre l'importance de l'activité en direction des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise (ICTAM). Cette activité doit être favorisée dans toutes nos orgas, notamment avec l'appui du collectif UGICT départemental et des UFICTs. La formation spécifique UGICT « gagner les élections 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> collège et catégories A et B » doit être popularisée sur notre département.

Il nous faut nous assurer que toutes et tous trouvent pleinement leur place dans notre organisation, notamment les femmes et la jeunesse.

De même, la continuité syndicale doit être un axe de travail. Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur l'expérience de l'USR 64 et des sections syndicales de retraités qui



fonctionnent sur le département.

Nous réaffirmons qu'il ne peut y avoir de syndiqués sans syndicat. Dans cette démarche, il nous faut réfléchir à notre structuration en lien avec les périmètres des ULs ou à l'échelle départementale en lien avec les professions.

Les unions locales sont le lieu où se réunissent les camarades des différents champs professionnels : c'est là que se construisent les revendications et luttes interprofessionnelles. Leur vitalité dépend de la mise à disposition des moyens syndicaux par les syndicats et de l'implication des camarades.

## Résolutions thème 2

**Pour la reconquête de nos forces organisées et de notre audience électorale, les syndicats s'engagent à :**

27. Former des animateurs Vie Syndicale, les faire participer aux initiatives et venir étoffer les collectifs départementaux.
28. Poursuivre et renforcer le « tour de France de la vie syndicale », initié par la Confédération durant le précédent mandat. Dans ce cadre, développer un plan de visites des syndicats et mettre en œuvre les points fondamentaux de la vie syndicale, essentiels au fonctionnement de notre organisation.
29. Agir contre les pertes d'adhérents et l'affaiblissement continu de notre audience. Faire aboutir les revendications passe nécessairement par le poids de l'organisation syndicale sur le lieu de travail. Il est fonction de plusieurs critères : le nombre de syndiqués et leur implication, notre capacité d'entraînement des salariés dans les luttes, du rapport de force, nos résultats aux élections professionnelles.
30. Mettre en place la démarche pour aller aux élections professionnelles : anticiper, prioriser, préparer pour permettre aux structures de participer aux protocoles d'accord pré-électorales et au suivi des élections pour renforcer la représentativité de la CGT sur le territoire de leur UL.
31. Participer activement à la campagne des élections TPE 2024, en lien avec les ULs et les professions, en mettant des camarades à disposition pour gagner cette bataille.
32. Participer au déploiement et au renforcement de la CGT dans les secteurs professionnels ou géographiques où elle n'est pas implantée, ou insuffisamment, dans le cadre d'un plan de syndicalisation défini à l'échelle du département avec les ULs et professions.
33. Organiser des états généraux des syndicats/professions organisées, afin de réfléchir ensemble à la structuration la plus adaptée pour améliorer l'activité CGT sur le territoire (syndicat professionnel de territoire, périmètre des syndicats...).
34. Continuer de renseigner et faire vivre le CoGiTiel, outil politique de la CGT, qui donne de l'efficacité à nos structures.
35. Continuer à développer l'usage de plan de formation afin que chaque syndicat transmette à l'UD ses besoins et son plan de formation pluriannuel, en y intégrant un bilan conjoint stagiaires/syndicat.
36. Développer la formation « s'impliquer dans la vie de la CGT » (ex-FANS) dans chaque syndicat et dans les ULs pour les individuels, si nécessaire dans le cadre du CFESSES.
37. Renforcer le collectif départemental de formateurs en mettant des militants à disposition.

38. Renforcer le collectif départemental UGICT, par la multiplication d'initiatives, de formations et d'actions spécifiques.
39. Travailler des plans de déploiement et l'activité spécifique en direction des ICTAM dans les syndicats, les professions (sections UFICT) et les ULs.
40. Permettre l'abonnement à Options pour tous les ICTAM, ce qui nécessite une action spécifique des syndicats (pas d'abonnement automatique) en plus du renseignement complet de CoGiTiel.
41. Travailler en lien avec l'USR 64 à la continuité de l'activité syndicale, en particulier dans la structuration et la création de sections syndicales.
42. Participer aux journées d'études spécifiques sur des sujets revendicatifs portés par l'USR 64.
43. Favoriser les abonnements à « Vie Nouvelle ».
44. Former et donner des moyens aux conseillers du salarié, mandatés aux prud'hommes, défenseurs syndicaux, assesseurs au pôle social du TJ, pour qu'ils puissent pleinement porter les revendications et la démarche CGT dans leurs activités.
45. Travailler au renforcement des permanences DLAJ dans les ULs, point d'entrée de la syndicalisation. Centraliser leurs bilans d'activité annuels afin d'aider l'ensemble des structures départementales à mieux cerner les problématiques nouvelles liées aux perpétuelles évolutions du monde du travail.



## **THEME 3 : POUR UNE ELEVATION** **ET UN ELARGISSEMENT DU RAPPORT DE FORCE**

Ce thème correspond à notre activité revendicative départementale pour les trois prochaines années et les moyens pour porter nos propositions au plus près des salariés.

Le document confédéral ouvre certaines pistes de travail collectif, comme le combat pour les libertés syndicales ou la coordination des luttes, mais c'est bien en partant de notre territoire que nous pourrons décliner des actions convergentes et bousculer le rapport de force actuel.

La lutte contre la contre-réforme des retraites a montré qu'il était possible de faire converger la contestation partout dans le pays.

Notre démarche syndicale s'appuie sur notre rapport aux travailleurs, retraités ou privés d'emploi, dans une recherche systématique et permanente de constructions revendicatives communes et compatibles avec les principes de la CGT.

La formation syndicale permet de comprendre et de s'approprier la démarche revendicative de la CGT.

Cette démarche vise à l'émergence de revendications sur l'ensemble du monde du travail et au-delà, notamment sur les enjeux de société.

C'est cette démarche de démocratie ouvrière qui s'exprime lors des grèves, où ce sont bien les travailleurs en lutte qui décident collectivement de la poursuite ou non de l'action.

Ce sont les syndiqués qui décident du positionnement du syndicat ou de l'organisation CGT.

Pour cela, il est indispensable d'utiliser notre outil syndical : le cahier revendicatif. Il peut être revu, adapté, amélioré au fil de la négociation et du temps. Il permet d'élaborer des stratégies avec toutes les catégories socio-professionnelles sur un temps plus ou moins long.

A la CGT, les syndiqués doivent être « acteurs et décideurs », placés au cœur de la démarche revendicative.

Se syndiquer, c'est avant tout la volonté de ne pas rester isolé, d'être acteur de son avenir, de reconnaître ses intérêts de classe, de prendre en main ses conditions de travail et défendre ses droits.

Pour que toutes et tous trouvent leur place, il nous faut favoriser la culture du débat (information/consultation) qui aboutit à des décisions démocratiques collectivement mises en œuvre.

Les libertés, les droits et les moyens syndicaux sont essentiels à notre vie syndicale. Il nous faut absolument les faire vivre et les défendre.

Nous devons aussi aller à la reconquête de ceux mis à mal par différentes lois (El Khomri, Macron, etc...).

Il nous faut continuer de dénoncer l'inversion de la hiérarchie des normes, le recours au référendum d'entreprise et exiger le retour de la primauté des accords de niveaux supérieurs.

Nous devons dénoncer les effets néfastes de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » et exiger le retour du Statut général des fonctionnaires. Ces principes demeurent essentiels car ils protègent la population contre les dérives des décisions administratives et politiques, et garantissent un service public rendu par des fonctionnaires de manière neutre, impartiale et dans l'intérêt général.

Nous devons dénoncer la réforme des instances de « dialogue social » et exiger le retour des CHSCT.

Nous devons réaffirmer l'utilité des syndicats dans la vie sociale de notre pays et revendiquer de nouveaux droits syndicaux interprofessionnels. Face aux attaques répétées visant à l'expulsion des structures CGT, nous exigeons la mise à disposition gratuite de locaux syndicaux adaptés et équipés dans chaque territoire.

Il nous faut condamner toutes répressions et discriminations syndicales ou entraves au droit syndical qui sont des freins à la syndicalisation et à l'organisation de bases CGT dans les entreprises et services.

Les nouvelles formes de travail imposent que les organisations syndicales aient libre accès aux nouvelles formes de communication, notamment l'accès aux boîtes mails professionnelles.

Dans le cadre de « la politique des cadres CGT », nous avons toutes et tous à notre niveau la responsabilité d'assurer la passation des connaissances, de l'accompagnement dans la prise des mandats et surtout de préparer les renouvellements dans toute l'organisation. Face aux attaques patronales et gouvernementales, la prise de responsabilité ne peut pas s'improviser et

doit être accompagnée pour ne pas mettre l'organisation, les salariés et les camarades en difficulté.

L'élévation et l'élargissement du rapport de force passent par la co-construction des revendications et la coordination des luttes.

Cela donnera lieu à une bien plus grande visibilité des propositions de la CGT, par exemple sur la question du temps de travail (32 heures) ou de la protection sociale (retraites), pour ne citer qu'elles au plan national.

Anticiper des campagnes et se donner le temps de les mener, les coordonner et les évaluer, c'est là un des enjeux pour une CGT plus visible sur le terrain et dans les médias. C'est aussi un des moyens permettant d'imposer nos thématiques revendicatives, d'être à l'offensive et de porter des propositions alternatives, en articulation avec notre démarche syndicale, basée sur la lutte contre les attaques du patronat et du gouvernement.

Les syndicats du territoire peuvent impulser cette coordination de nos forces au sein de collectifs départementaux : collectifs Vie Syndicale (CVS), Politique industrielle (CPI) ou Fonction Publique (CFP).

Les ravages des politiques libérales des gouvernements successifs et du patronat sur le développement économique et industriel doivent nous faire réagir sur notre manque d'indépendance en termes de santé publique, d'alimentation et de souveraineté énergétique.

Le jour d'après, il nous faut le construire ensemble ! Notre département dispose d'atouts dans des secteurs variés qui peuvent bénéficier au plus grand nombre,

tels que l'industrie agro-alimentaire, l'énergie, la chimie, le transport, la santé et le médico-social par exemple. Il est donc essentiel que nos bases organisées fassent vivre les diverses revendications en élaborant des propositions concrètes à partir des atouts des territoires, de l'expertise du salariat et des IRP. Ces propositions doivent répondre aux besoins du plus grand nombre.

La bataille pour des services publics accessibles à toutes et tous sans distinction doit également être une de nos priorités, tout comme l'accès au logement.

Sur la convergence des luttes et du rapport de force, nous sommes convaincus du rôle fondamental de la grève et de la manifestation, sans se priver de développer de nouvelles formes de mobilisation.

Nous devons combattre :

- Le fatalisme et la résignation pour donner de l'espoir et gagner la bataille des idées, car nos revendications sont justes socialement et financièrement,
- Les idées d'extrême droite et de haine de l'autre,
- La mise en compétition des peuples imposée par le capitalisme,
- Toutes formes d'oppression, de discriminations et de harcèlement.

Face à l'escalade militaire du gouvernement, la CGT réaffirme qu'elle milite pour la paix et le désarmement dans le monde.

Pour faire gagner nos idées, nous pouvons nous appuyer sur la presse syndicale CGT, la propagande CGT, la formation syndicale qui sont de formidables outils pour équiper tous les militants afin d'aller au débat sur

nos lieux de travail, mais aussi avec les citoyens.

Dans le cadre de l'élargissement du rapport de force, il nous faut aussi réfléchir à notre rapport aux autres organisations. La CGT demeure le moteur du mouvement syndical et social. En lien avec notre volonté de transformer la société et à la demande du salariat, nous devons impulser la coopération entre organisations sur nos revendications communes, mais également sur les propositions alternatives portées par la CGT.

Le rassemblement du monde du travail n'est pas une évidence. Malgré les divergences avec les autres organisations sur nos lieux de travail, il nous faut, quand cela est possible, mettre nos arguments en débat pour essayer d'élargir la plateforme revendicative.

L'unification du syndicalisme est une valeur historique de la CGT. A ce titre, l'article 5 des statuts confédéraux dispose que :

« La CGT se fonde sur une conception unitaire. Persuadée que l'intérêt des salariés est de s'unir, elle travaille à les rassembler. Elle se prononce pour l'édification d'une seule organisation syndicale de salariés. Elle agit pour l'unité et pour promouvoir un syndicalisme unifié ».

C'est donc bien une unification que nous visons, dans le respect du fédéralisme et des statuts de la CGT.

Elle nécessite un travail commun et démocratique avec les organisations syndicales engagées véritablement dans la défense des salariés et qui souhaitent en finir avec l'éparpillement syndical qui ne profite qu'au camp capitaliste.

## Résolutions thème 3

**Pour une élévation et un élargissement du rapport de force, les syndicats s'engagent à :**

46. Impulser la participation des syndicats à la vie des structures interprofessionnelles dans chaque territoire, en veillant à ce que celles-ci disposent des moyens nécessaires à leur fonctionnement.
47. Recenser leurs moyens syndicaux et impulser une réflexion sur ceux qui peuvent être consacrés à l'activité interprofessionnelle.
48. Négocier des moyens spécifiques pour mener l'activité interprofessionnelle.
49. Contribuer à l'émergence de revendications interprofessionnelles sur le territoire. Pour cela, centraliser les résultats des consultations effectuées par les syndicats et professions auprès des syndiqués, salariés, jeunes, privés d'emploi et retraités, et des cahiers revendicatifs élaborés avec eux dans les entreprises, services et territoires, à partir de nos repères revendicatifs.
50. Faire vivre la culture du débat à tous les niveaux, permettant à chaque syndiqué de s'exprimer librement pour aboutir à une position qui fasse consensus, ou à défaut majoritaire, et qui s'impose à toutes et tous dans sa mise en œuvre. Chaque syndiqué veille au respect de cette démarche démocratique pour faire avancer les revendications.
51. Renforcer les collectifs départementaux : Vie Syndicale (CVS), Politique industrielle (CPI) et Fonction Publique (CFP), pour créer des luttes convergentes, en particulier sur le statut, la pérennité de l'emploi, la précarité.
52. Impulser la participation des syndicats aux initiatives locales pour aller à la rencontre des usagers des services publics.
53. Créer des synergies avec les structures professionnelles du département relevant en partie du champ de la Fonction Publique (USD, CSD, FAPT...).
54. Renforcer les interactions entre les syndicats des entreprises qui rendent des missions de service public et les collectifs Politique Industrielle et Fonction Publique. L'objectif est de construire des projets revendicatifs partagés pour créer un rapport de force face aux pouvoirs publics.
55. Lutter contre la criminalisation de l'action syndicale et contre toute forme de répression et d'atteinte aux libertés syndicales.
56. Œuvrer à l'unité syndicale pour l'élévation du rapport de force.

57. Développer une politique des cadres spécifique afin de :

- Favoriser la syndicalisation des femmes et leur engagement militant,
- Œuvrer pour la parité dans toutes les instances interprofessionnelles de la CGT et dans les prises de responsabilités et/ou mandatements et désignations.
- Favoriser un renouvellement progressif permettant la passation des connaissances et l'accompagnement dans la prise des mandats et responsabilités.

58. Poursuivre le lien de l'UD avec les syndicats, les professions et toutes autres orgas de la CGT, permettant l'information, le soutien et la mutualisation. Notamment transmettre de manière régulière à l'UD les dates des initiatives (vie syndicale et revendicatif) et les publications.

59. Contribuer à alimenter la communication départementale tant en qualité qu'en diversité, en dégageant des moyens pour cela.

60. Promouvoir l'activité d'INDECOSA 64 et le droit à l'accès au logement.

61. Favoriser l'adhésion et l'implication dans l'activité de l'IHS 64.

62. Renforcer la presse CGT (la VO, le Peuple, RPDS, les publications du pôle éco...) en participant aux campagnes d'abonnement.



# Glossaire

---

## A

- ASC** Activités sociales et culturelles  
**AT/MP** Accident du travail/Maladie professionnelle

---

## C

- CESER** Conseil économique, social et environnemental régional  
**CFESES** Congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale  
**CFP** Collectif Fonction publique  
**CHSCT** Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail  
**CPAM** Caisse primaire d'assurance maladie  
**CPI** Collectif Politique industrielle  
**CSA-CST-CSE** Comité social d'administration (Fonction publique d'Etat)  
Comité social territorial (Fonction publique territoriale)  
Comité social d'établissement (Fonction publique hospitalière)  
**CSD** Coordination Syndicale Départementale (Coordination professionnelle au niveau du département des syndicats de la Fédération des services publics)  
**CSE** Comité social économique (secteur privé)  
**CSSCT** Commission Santé Sécurité et Conditions de travail (secteur privé)  
**CVS** Collectif Vie syndicale

---

## D

- DLAJ** Droits, libertés, actions juridiques

---

## F

- F3SCT** Formation spécialisée Santé Sécurité Conditions de travail (Fonction publique)  
**FANS** Formation d'accueil aux nouveaux syndiqués  
**FAPT** Fédération des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications

---

## I

- ICTAM** Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de maîtrise  
**IHS** Institut d'Histoire Sociale CGT  
**INDECOSA** Association CGT pour l'Information et la défense des consommateurs salariés  
**IRP** Instances représentatives du personnel

---

**N**

**NSTS** Nouveau statut du travail salarié

---

**Q**

**QVS** Qualité de vie syndicale

---

**R**

**RPDS** Revue pratique de droit social

**RPS** Risques psychosociaux

---

**S**

**SMIC** Salaire minimum de croissance

**SSP** Sécurité sociale professionnelle

---

**T**

**TASS** Tribunal des affaires de sécurité sociale

**TJ** Tribunal judiciaire

**TPE** Très petites entreprises

---

**U**

**UD** Union départementale

**UFICT** Union fédérale des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise

**UGICT** Union générale des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise

**UL** Union locale

**USD** Union syndicale départementale (Coordination professionnelle au niveau du département des syndicats de la Fédération de la Santé et l'Action sociale)

**USR** Union syndicale des retraités

---

**V**

**VO** Vie ouvrière